

PROFESSIONNELLE-LE-S ET ENFANTS PLAÇÉS, UNI-E-S ET DÉTÉRMINÉ-E-S POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE



Aujourd'hui, partout en France, le constat semble partagé : la chaîne de prévention et de protection de l'enfance est dans un état catastrophique ! « Un système à bout de souffle ! ». Plus le temps passe, plus les superlatifs décrivant l'insupportable sont nombreux et importants... et pourtant depuis des années, malgré alertes, mobilisations, rien ne se passe !

Rien ne se passe... Même celles et ceux, élu.e.s des Départements et de l'État, qui endossent une lourde responsabilité dans cette faillite, admettent qu'« un seuil critique est dépassé ». Mais ils et elles tentent de se disculper en évoquant des raisons conjoncturelles à coup de : « On fait ce qu'on peut »... « On met le paquet ! »... « On arrive pas à recruter ! »... Comme si ils et elles étaient totalement étranger.e.s aux causes... La bonne blague !

Léa, Bilal, Julien, Sara, Bryan, Leïla, qu'ils-elles soient enfants, adolescent.e.s ou jeunes adultes, ont pour point commun d'être les victimes de logiques gestionnaires comptables détruisant notre service public de protection, de se retrouver au centre des contradictions institutionnelles et d'injonctions paradoxales qui empêchent l'ensemble des professionnel.le.s de prendre soin d'elles et eux et de se centrer sur leurs besoins.

Toutes ces situations de non protection, de défaut de soins, de scolarité malmenée, de non mise en œuvre des mesures de prévention et de protection administratives et judiciaires mettent en évidence les limites de la prise en charge des mineurs et de leur famille par les services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance, les services sociaux de l'Éducation nationale, les foyers d'accueil, les clubs de prévention et tous les dispositifs agissant pour la jeunesse.

Dans le même temps, le gouvernement attaque durement la jeunesse, souhaitant sanctionner les enfants et adolescent.e.s qui commettent des actes de délinquance comme s'il s'agissait d'adultes qu'il faut punir plutôt qu'éduquer. Aucun fait n'atteste d'une augmentation du « péril jeune » que les pouvoirs publics tentent d'instrumentaliser.

Ces contres feux visent-ils à faire oublier l'enfance en danger en agitant l'épouvantail d'une enfance qui serait dangereuse ?

Cette vision rétrograde tend à oublier que la délinquance des adolescent.e.s est un symptôme de l'enfance en danger.

Aucun responsable n'ignore cette situation, les moyens alloués sont insuffisants, quand ils ne sont pas tout simplement supprimés, telle la prévention spécialisée qui sert de variable d'ajustement budgétaire au département ou encore les services jeunes majeurs.

Pire, aucun responsable n'ignore que certains s'enrichissent sur les fonds publics et que le lucratif est à nos portes.

L'État et les départements sont clairement coupables de maltraitance institutionnelle. Les conséquences sont désastreuses : perte de sens, constat d'impuissance, les professionnel.le.s craquent, abandonnent, fuient, ne pouvant rester plus longtemps témoins de ces contextes insupportables de travail.

Nous, travailleurs sociaux et médico-sociaux dans les Conseils Départementaux en ASE, PMI, service social, dans les établissements d'accueils et les foyers, dans les clubs de prévention, dans les services sociaux scolaires et professionnel.le.s de la justice, refusons de nous taire et décidons, ensemble, de crier notre colère !

La commission d'enquête parlementaire sur les manquements des politiques de protection de l'enfance se voit arrêtée par la dissolution de l'Assemblée nationale. Il était question d'établir les responsabilités de la faillite du système et d'imposer aux décideurs une refonte complète de la chaîne de prévention et de protection de l'enfance avec une réelle et inconditionnelle obligation de moyens, assortie d'outils de contrôle des politiques publiques. Aujourd'hui, c'est l'extrême droite qui pourrait être au gouvernement, nous savons que la protection de l'enfance telle que nous la concevons sera vouée à disparaître au profit du contrôle social en laissant bon nombre de professionnel·le·s et de personnes accompagnées, notamment les MIE, sur le carreau.

Dans cette période où bon nombre de professionnel·le·s ont su se mobiliser dans leurs départements (Nord, Loire Atlantique, Vienne, Ile et Vilaine, etc), se retrouver lors des Assises de la protection de l'enfance cette année à Lyon les 27 et 28 juin est indispensable.

Ensemble et uni·e·s, travailleurs sociaux et médico-sociaux, juges des enfants et magistrat·e·s, enfants placés d'hier et d'aujourd'hui, rassemblons-nous et imposons le rapport de force indispensable.

Nos organisations appellent à converger sur Lyon le 27 juin pour conjuguer nos forces et construire une coordination de professionnel·le·s et d'enfants de la protection de l'enfance !

- 10h00 : rassemblement devant les assises
- 12h00 : pique nique revendicatif (lieu à préciser) devant les assises
- 14h00 : rassemblement / manif des professionnel·le·s
- 17h00 à la Bourse du Travail de Lyon (205 place Guichard- 69003 LYON) : Assemblée Générale et échanges en ateliers pour la construction de notre coordination et des actions à venir
- 20h00 : soirée conviviale.

TOUTES ET TOUS À LYON LE JEUDI 27 JUIN